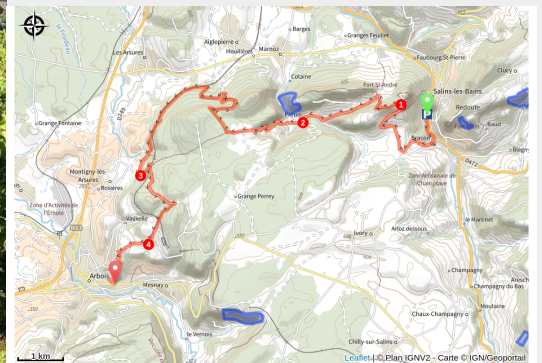


Échappée Jurassienne VTT - Étape 4 : Salins-les-Bains - Arbois

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Vignes d'Arbois (Jura Tourisme)



Ce tronçon emblématique de l'Échappée Jurassienne révèle les charmes du vignoble d'Arbois. Trois ascensions s'enchaînent entre coteaux dorés, villages vigneron et vues splendides sur les vallées du Jura. Les descentes offrent des instants de pur plaisir au milieu des vignes et des pierres blondes typiques. Une étape exigeante et technique mais savoureuse, où nature et terroir se mêlent au rythme du pédalier.

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 5 h

Longueur : 19.3 km

Dénivelé positif : 762 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Salins-les-Bains

Arrivée : Arbois

Balisage : ► Grande itinérance à VTT

Communes : 1. Salins-les-Bains

2. Bracon

3. Pretin

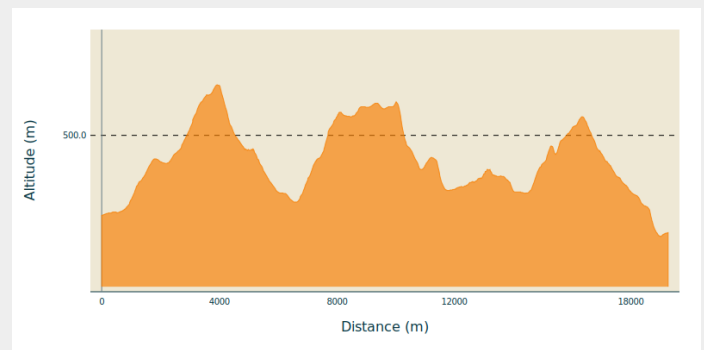
4. Arbois

5. Aiglepierre

6. Montigny-lès-Arsures

7. Les Arsures

Profil altimétrique

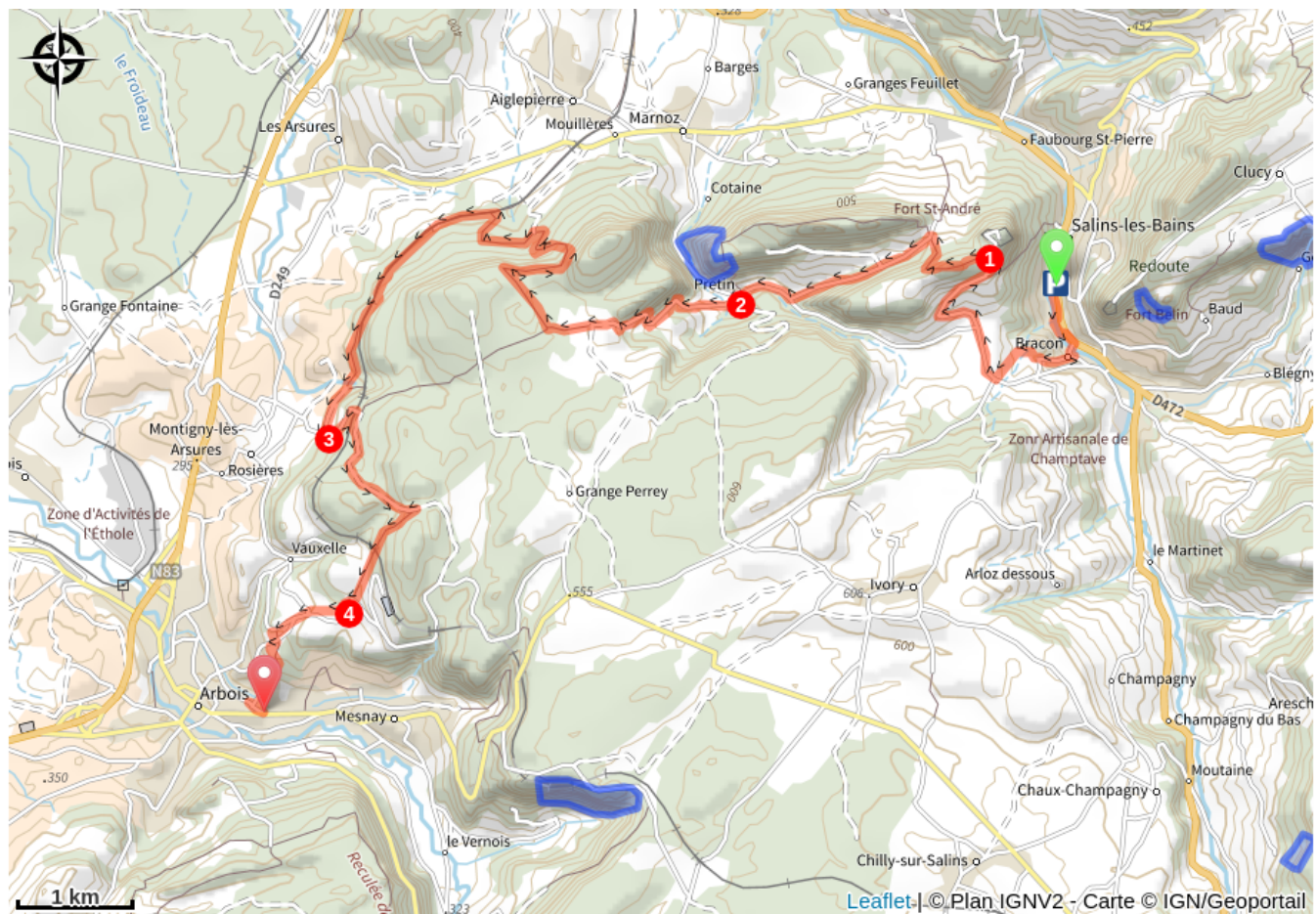


Altitude min 298 m Altitude max 601 m

Depuis la place des Salines, emprunter le quai Valette et poursuivre jusqu'à l'entrée du village limitrophe de Bracon. Prendre à droite la D 94, puis la rue du Dieu de Pitié, une montée raide rejoignant la D 271. Après un court replat, continuer par la route du Fort Saint-André jusqu'au premier belvédère offrant une belle vue sur Salins.

1. Au col, un peu plus haut sur la route, près du parc Aventures, suivre à gauche un chemin montant encore un peu avant de descendre vers le carrefour de « **Grange Salgret** ». Tourner à gauche et descendre par une petite route au village de Pretin.
2. Traverser Pretin et sur la place centrale, emprunter à gauche la route du Mont Bégon. La montée, régulière mais soutenue, conduit dans le pâturage du « **Courtillat** ». Au poteau, poursuivre tout droit vers la forêt. Un sentier technique se présente ensuite en crête, demandant une bonne maîtrise du VTT. S'ensuit une descente pierreuse et rapide. Au poteau « **Les Noirines** », tourner à gauche pour remonter avant de redescendre à proximité de la voie ferrée, qu'on franchit par un petit tunnel. Descendre ensuite le long du vignoble jusqu'à l'entrée de Montigny-lès-Arsures.
3. Au poteau « **Quartier Saint-Laurent** », gravir à gauche un chemin pentu, franchir la voie ferrée puis poursuivre à droite en montant longuement en forêt. Dans un carrefour, descendre à droite et passer de nouveau sous la voie ferrée pour déboucher plus bas sur une route.
4. Près d'un bâtiment agricole, en contrebas du poteau « **La Colombière** », descendre à droite par un raccourci (clôtures). Plus bas, au niveau d'une aire de pique-nique, bifurquer à gauche et descendre à travers le vignoble jusqu'à l'entrée d'Arbois.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, rejoindre Salins-les-Bains en voiture par la D1083 en direction de Besançon. Prendre la direction de Salins-les-Bains par la D105 en traversant les Arsures et Marnoz.

Parking conseillé

Parking de la Grande Saline à Salins-les-Bains

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CLUSE DE PRETIN A MARNOZ

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Cluse de Pretin à Marnoz sur les communes éponymes.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

